Euro-Métropole de Metz

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

PRESTATIONS DE LAVAGE, DEGRAISSAGE ET DESINFECTION DES CLAUSTRAS DES POINTS DE REGROUPEMENT DE BACS A DECHETS DES ABRIS BACS TRI HORS FOYER ET DES BACS A ORDURES MENAGERES ASSOCIES ET SITUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EURO-METROPOLE DE METZ.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26522A
Date limite de remise des plis	***26/11/2026*** à ***12:00***

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Euro-Métropole de Metz

Représentant : François GROSDIDIER, Président

Adresse : 1 place du Parlement de Metz - CS30353 - 57011 Metz Cedex 1
Site internet : www.eurometropolemetz.eu
DGA SU - DIR DECHETS - EXPLOIT DECHETS

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **PRESTATIONS DE LAVAGE, DEGRAISSAGE ET DESINFECTION DES CLAUSTRAS DES POINTS DE REGROUPEMENT DE BACS A DECHETS DES ABRIS BACS TRI HORS FOYER ET DES BACS A ORDURES MENAGERES ASSOCIES ET SITUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EURO-METROPOLE DE METZ.**

Le présent marché a pour objet le lavage, le dégraissage et la désinfection périodiques des bacs roulants à ordures ménagères et assimilées, ainsi que des claustras et des aires de stockage situés sur le domaine public en points de regroupement (PR), sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Metz (46 communes, 230 000 habitants).

Code CPV	Libellé CPV
90918000-5	Services de nettoyage de poubelles

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	PRESTATIONS DE LAVAGE, DEGRAISSAGE ET DESINFECTION DES CLAUSTRAS DES POINTS DE REGROUPEMENT DE BACS A DECHETS DES ABRIS BACS TRI HORS FOYER ET DES BACS A ORDURES MENAGERES ASSOCIES ET SITUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EURO-METROPOLE DE METZ.
Acheteur	Metz Métropole
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Territoire de l'Eurométropole de Metz. La liste des points de regroupements est fournie en annexe.
Durée	12 Mois à compter de février 2027 à titre indicatif - **3** reconductions
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Se reporter à l'article 8.1 du CCAP
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	octobre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	octobre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	novembre - décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
Information des candidats non retenus	janvier 2027
Signature et notification du contrat	janvier 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.sis-marches.marches-publics.info /.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Lettre de- RC
candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Annexes : liste des points de regroupement ; liste des implantations abris bacs tri hors foyer
- BPU (à transmettre dans l'offre en format Excel et en format PDF)
- DQE
- CCAP
- CCTP
- Attestation de démonstration

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée au stade de la candidature.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra âtre solidaire des membres du groupement, au moment de l'attribution.

En vertu des articles R2142-19 à R2142-25 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'opérateur économique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire des membres du groupement. Les sociétés joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

Les candidats ne peuvent pas présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du présent marché à un groupement momentané d'entreprises, le soumissionnaire, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Maître d'Ouvrage et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation des marchés.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Visite des lieux / démonstration sur site :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une démonstration dans les conditions suivantes :

Les sociétés contacteront **Monsieur François HENOT, responsable d'exploitation, au 03 57 88 31 48,** fhenot@metzmetropole.fr afin de fixer une date et le lieu de rendez-vous.

Il est demandé au candidat de prévoir une démonstration sur un des sites de l'Euro-Métropole de Metz. Les opérations à réaliser sont :

- nettoyage d'un bac,
- nettoyage d'un claustra,
- nettoyage d'un abri-bacs complet

A l'issue de la démonstration, les sociétés recevront un certificat qui sera à remettre dans le dossier de réponse.

La société qui ne fera pas la démonstration aura 10 points en moins sur sa note technique.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.sis-marches.marches-publics.info /..

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Metz Métropole
Marchés Publics
1 place du parlement de Metz
CS30353
Metz Cedex 1
Contact : Metz Métropole

Offre pour consultation n°26522A
Objet « PRESTATIONS DE LAVAGE, DEGRAISSAGE ET DESINFECTION DES CLAUSTRAS DES POINTS DE REGROUPEMENT DE BACS A DECHETS DES ABRIS BACS TRI HORS FOYER ET DES BACS A ORDURES MENAGERES ASSOCIES ET SITUES SUR LE TERRITOIRE DE L'EURO-METROPOLE DE METZ. »

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat pourra mentionner de références dans la réalisation de prestations de nettoyage industriel, lavage haute pression, entretien d'espaces publics ou prestations similaires.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
Attestation de démonstration	Attestation de démonstration complétée et signé
BPU (à transmettre dans l'offre en format Excel et en format PDF)	Bordereau de prix unitaires
DQE	Détail quantitatif estimatif
Mémoire environnemental	Un mémoire environnemental permettant d'évaluer l'offre du candidat au regard des critères de sélections des offres mentionnés au présent règlement de la consultation (V. article 4 du présent règlement).
Mémoire technique	Un mémoire technique permettant d'évaluer l'offre du candidat au regard des critères de sélection des offres mentionnés au présent règlement de la consultation (V. article 4 du présent règlement).

N.B. : les CCAP et CCTP font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par les candidats.
Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.
Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.
Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- **Analyse des candidatures :**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre du présent règlement, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	N = No x Po / P N : note à attribuer No : note maximum attribuée à l'offre la moins disante Po : meilleur prix P : prix à noter = montant total du DQE
2. Valeur technique (30 %)	La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des éléments produits par le candidat dans un mémoire technique.
- organisation des tournées et planification (10 pts)	Apprécié selon les informations portant sur : - L'organisation des campagnes de lavage - La coordination avec la collecte (pour les EMR) - L'adaptation aux contraintes terrain - La gestion des zones sensibles (dépôts, propreté des abords)
- Adéquation et qualité des moyens humains et matériels dédiés à	Apprécié selon les informations portant sur : - Les effectifs et la composition de l'équipe intervenant

Critère	Complément
l'exécution du marché (5 pts)	- L'encadrement et continuité de service - La formation du personnel aux interventions en espace public, - Les véhicules (conformité, disponibilité, remplacement sous 48h) - Les moyens matériels (véhicules hydrocureurs, nettoyeurs haute pression, système de récupération des effluents si nécessaire, - La capacité opérationnelle (cadences, volumes - Le contrôle qualité en interne
- Méthodologie d'intervention (5 pts)	Apprécié selon les informations portant sur : - Les procédés de lavage/désinfection - La gestion des projections et propreté - Le nettoyage complet (bacs, claustras, abris) - Le respect des exigences sanitaires et techniques
- Qualité, suivi et traçabilité (5 pts)	Apprécié selon les modalités de reporting hebdomadaire, de suivi des interventions, de signalement d'anomalies, Le candidat joindra à son offre un modèle de rapport hebdomadaire et un modèle de rapport de fin de prestation (Cf. article 5.2 du CCTP)
- Essai du matériel (5 pts)	Apprécié au vu de la démonstration in situ sur : - La qualité effective du lavage - L'ergonomie et la sécurité - La maitrise des projections
Rappel : en l'absence de démonstration, la note de valeur technique de l'offre sera diminuée de 10 points.	
3. Délai d'intervention (5 %)	Apprécié selon : - Délai d'intervention urgente (inférieur à 48h) - Réactivité sur la commande de prestations ponctuelles - Délai remplacement véhicule défaillant
4. Valeur environnementale (5 %)	Apprécié au vu d'un mémoire environnemental présentant les modalités de : - Traitement des effluents (procédure) - Réduction de la consommation d'eau - Maitrise des nuisances (bruits, projections, pollution)

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif

Document	Descriptif
Assurances	Attestations d'assurances professionnelles en cours de validité dont la responsabilité civile
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	Relevé d'identité bancaire

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R2143-5 à R2143-9 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Dans le cas où le candidat n'a pas fourni les attestations de l'article R2143-5 du code de la commande publique, le marché ne pourra lui être attribué que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 3 jours à compter de la demande, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Si le candidat ne fournit pas ces attestations dans le délai, le marché sera attribué à la seconde offre classée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :
https://www.sis-marches.marches-publics.info

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Site internet : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021